

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 43

N°108

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Madame Soizig NEDELEC	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Finances/

OBJET : Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-372 du 27 mars 1985 relatif à la mise en état d'examen et à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités et établissements publics locaux et des établissements publics régionaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2019 du budget principal établi par le Trésorier Municipal,

Vu le compte administratif 2019 du budget principal établi par la Maire,

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget principal, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat excédentaire d'investissement de : 1 855 462,56 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 22 066 801,27 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2019 de : 23 922 263,83 €

CONSTATE une discordance, au sein du compte de gestion, entre le montant inscrit au titre du solde d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2018 (p. 30), lequel correspond à celui constaté au compte administratif, et les montants retenus pour le calcul du résultat de clôture 2019 (p. 23). La différence s'élève à 2723,04€.

Cette anomalie est liée à une erreur d'écriture comptable au moment de l'intégration par la trésorerie municipale, au moyen d'une écriture d'ordre non budgétaire, des résultats du budget du SIVU chargé de la gestion du groupe scolaire intercommunal Casarès / Doisneau, après la dissolution de celui-ci.

Un travail conjoint avec la trésorerie municipale sera mené afin de corriger cette erreur en vue de l'adoption du budget supplémentaire ou rectificatif 2020.

La Maire,

Karine FRANCKET

